

Séance publique du 12 février 2007

Délibération n° 2007-3948

commission principale : finances et institutions

objet : **Individualisations d'autorisations de programme opérations globalisées 2007 : bâtiments, véhicules, mobiliers et matériels**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 janvier 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La direction de la logistique et des bâtiments est désormais positionnée comme le référent achat dans les domaines de sa compétence ainsi que le référent technique de la direction foncière et immobilière pour une gestion économique et environnementale du patrimoine bâti. C'est dans ce contexte que s'inscrit le présent rapport qui centralise l'ensemble des acquisitions à réaliser en mobiliers, matériels techniques et moyens généraux des services, véhicules légers ainsi que les prestations de construction et d'aménagement et autres travaux à réaliser dans les bâtiments affectés à l'ensemble des services communautaires.

Une partie des prestations ainsi détaillées était jusqu'alors présentée par les directions bénéficiaires (principalement propreté, voirie, eau et logistique et bâtiments) et faisait l'objet d'individualisation d'autorisation de programme au titre de différentes opérations globalisées.

Les programmes présentés s'inscrivent dans la politique d'achat public de la Communauté urbaine et dans le cadre des engagements du développement durable.

Dans les domaines de compétences (construction et maintenance des bâtiments, gestion des énergies, moyens généraux des services), la direction de la logistique et des bâtiments vise notamment à :

- élargir le concept HQE (haute qualité environnementale) de l'habitat vers le monde économique,
- intégrer les énergies renouvelables dans les projets pour participer à la lutte contre l'effet de serre,
- impulser des changements de comportement et générer des économies d'énergie notamment dans les locaux tertiaires, l'exploitation de son parc véhicules légers, la mise en place d'une véritable politique de maintenance préventive,
- avancer par l'exemple ou l'innovation.

I - Mobiliers, matériels techniques et moyens généraux des services opération globalisée 2007 n° 1245 : 495 400 €

Cette opération se décompose comme suit :

Acquisitions de matériels - centre technique de maintenance de Vaulx en Velin

40 000 €

Dans le cadre des interventions (travaux de maintenance, dépannage, aménagement de locaux) assurées par les agents communautaires tous corps d'état du centre technique de maintenance, sur l'ensemble du patrimoine communautaire bâti et non bâti, il serait nécessaire de procéder en 2007 :

- à l'acquisition de matériels électroménagers et fontaines au titre du premier équipement dans les aménagements de locaux pour les services communautaires ou au renouvellement de matériels usagés,
- au renouvellement de divers matériels et outillages d'ateliers (perforateurs, poste à souder, cintreuses, outillages lourds, etc.),

Acquisitions de matériels à caractère pédagogique Cité scolaire Elie Vignal 15 000 €

Pour mémoire ce poste d'achat est financé par le produit de la taxe d'apprentissage encaissée par cet établissement scolaire (budget principal section de fonctionnement). Les achats sont réalisés à hauteur des recettes encaissées. Le transfert de cet établissement resté dans le patrimoine de la Communauté urbaine à la Région ou au Département est en cours de conventionnement. Pendant une période transitoire, la Communauté urbaine devrait continuer d'encaisser la taxe d'apprentissage,

Mobiliers, matériels audio vidéo et matériels de bureau 440 400 €

Le programme d'acquisitions est détaillé en annexe 1. Compte tenu du cadrage financier, les demandes des directions seront priorisées en accord avec les directions. Ce programme concerne :

- le programme annuel d'achat de mobiliers et matériels pour répondre aux besoins des directions liés à des réorganisations ou à des projets de service (principalement Parthage en 2006-2007) 110 000 €
- programme de renouvellement de mobiliers de 1ère et 2° génération devenus obsolètes ou de mise aux normes d'hygiène de vestiaires et armoires séchantes 330 400 €

II - Acquisitions de véhicules légers et aménagements intérieurs opération globalisée 2007 n° 1134 : 1 754 000 €

Pour mémoire, le plan de renouvellement des véhicules légers doit répondre :

- à la volonté de la Communauté urbaine d'optimiser la gestion des véhicules légers sur divers axes (économie d'échelle, niveau de service, réduction des coûts, optimisation de la politique d'achat, économies d'énergie, impact en terme d'empreinte écologique),
- à la prise en compte de la législation sur l'air du 30 décembre 1996 qui impose aux collectivités publiques l'acquisition d'au moins 20 % de leur parc en véhicules propres,
- aux évolutions technologiques (véhicules alternatifs électrique gaz naturel et propane liquéfié, véhicules électriques nouvelle génération attendus en 2008 ou fonctionnant au gaz naturel de ville),
- à l'impact du plan de déplacements entreprise (PDE) sur les modes de déplacement professionnel à la Communauté urbaine.

Le cabinet d'audit missionné par la Communauté urbaine préconise une maîtrise des consommations en tirant le meilleur parti possible des véhicules GPL (plus économiques et moins nocifs pour l'environnement) et en recourant à des technologies propres lors des achats de véhicules neufs. A court terme, la Communauté urbaine doit opter massivement pour des véhicules GPL lors des renouvellements.

Les critères de renouvellement des véhicules légers sont :

- pour partie la règle appliquée à la Communauté urbaine dite des 1 300 000 kms, calculée selon la formule nombre d'année du véhicule x nombre de kilomètres parcourus,
- les autres ont plus de 12 ans.

Le programme 2007 concerne :

- le renouvellement de 66 véhicules légers (62 berlines et 4 fourgons) dont 65 % seraient remplacés par des véhicules fonctionnant au GPL, comme en 2006 745 000 €
 - l'achat de 6 fourgons BIN pour la direction de la propreté (NET 4 NET 5 et NET 6) lié à l'extension de la méthode de travail en BIN + prise en compte de Givors et de Grigny 213 000 €
 - l'achat d'un patrouilleur pour les tunnels de la Croix-Rousse, Vivier Merle, et Brotteaux-Servient pour la direction de la voirie - projet de service mise en place d'un patrouilleur en régie 75 000 €
 - l'achat d'un fourgon avec plate-forme nacelle pour travaux sur les installations des tunnels 200 000 €
 - l'achat de vélos (axe du projet plan déplacements entreprises vélos en pool) 6 000 €
 - l'aménagement intérieur de 19 fourgons (dont 15 achetés en 2005) 515 000 €
-
- total du programme 2007 1 754 000 €

**IV - Programme des travaux hôtel de Communauté
opération globalisée 2007 à créer 490 000 €**

La programmation pluriannuelle des investissements pour l'hôtel de Communauté a été présentée au pôle finances le 18 décembre 2006. Ce programme reprend notamment les travaux à réaliser en 2007 dans le cadre de l'opération globalisée. Il est prévu :

- l'acquisition de matériels techniques et audio-vidéo	60 000 €
- la poursuite de la rénovation des salles de réunions	30 000 €
- la restructuration de bureaux liée le plus souvent aux projets de services	45 000 €
- la restructuration des bureaux des vice-présidents et pôles	15 000 €
- l'aménagement des locaux espace plans DSIT au niveau 0 lié au projet IGEO	50 000 €
- la rénovation des stations de relevage (fosses)	120 000 €
- le remplacement du portail du garage officiel	15 000 €
- le remplacement de vitrages dénaturés	115 000 €
- des travaux urgents non programmés	40 000 €
	<hr/>
total	490 000 €

**V - Programme des travaux du centre d'échanges de Lyon-Perrache
opération globalisée 2007 n° 1249 350 000 €**

La programmation pluriannuelle des investissements pour le centre d'échanges de Lyon-Perrache a été présentée au pôle finances de septembre 2006. Ce programme reprend notamment les travaux à réaliser en 2007 dans le cadre de l'opération globalisée. Il est prévu de remplacer des matériels et équipements vétustes, de poursuivre certains aménagements et d'acheter des matériels techniques nécessaires aux personnels en régie :

- le remplacement du système de contrôle des accès (sécurisation du site)	20 000 €
- le remplacement du deuxième groupe électrogène	85 000 €
- la reprise des enrobés en gare routière	65 000 €
- travaux en chaufferie (deuxième chaudière)	100 000 €
- achat de nouvelles panoplies de vannes motorisées	80 000 €
	<hr/>
total	350 000 €

**VI - Programme des travaux autres bâtiments communautaires
opération globalisée 2007 n° 1241 1 600 000 €**

Cette opération retrace l'ensemble des acquisitions foncières et des travaux (construction et aménagements) à réaliser sur les autres bâtiments communautaires, toutes directions confondues autres que le centre d'échanges Lyon-Perrache et l'hôtel de Communauté traités par ailleurs. Ces acquisitions et travaux sont rendus nécessaires principalement par des obligations de repositionnement (liés à l'urbanisation des quartiers), l'amélioration des conditions de travail notamment à la direction de la propreté (poursuite de la suppression des bungalows), des évolutions dans l'organisation du travail et la mécanisation de tâches (extension des locaux).

Le programme présenté au pôle finances recense l'ensemble des besoins des directions pour la période 2007-2009 et les priorités données par les directions (priorité 1 calage en 2007, priorité 2 calage en 2008, etc.).

Compte tenu de la réactivité attendue pour certains repositionnements de service (projets de service, réorganisation/mécanisation du travail, ...), des opportunités dans le domaine du foncier et enfin du cadrage financier pour cette opération, il est entendu que ce programme pourra subir en cours d'année des modifications. De même, il est prévu une enveloppe pour travaux urgents non programmés.

Ce programme concerne principalement :

- des travaux à réaliser au CLIP et au centre de formation de Saint Fons,
- des relocalisations de divers dépôts de la propreté (le coût intègre le foncier),
- des mises aux normes d'équipements techniques.

**VII - Centre de recyclage et stockage de déchets urbains
opération globalisée à créer 50 000 €**

Les travaux à réaliser en 2007 feront l'objet d'individualisation d'autorisation de programme compte tenu du montant des opérations. Il est toutefois prévu une dotation de 50 000 € au titre des travaux urgents non programmés pour répondre rapidement aux besoins.

Circuit décisionnel : ce dossier a fait l'objet d'un avis favorable du pôle finances et moyens le 10 janvier 2007 et d'une note d'information au Bureau le 22 janvier 2007 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

1° - Approuve l'ensemble des achats de matériels, mobiliers et véhicules légers ainsi que la programmation des investissements à réaliser sur les bâtiments communautaires et équipements en délégation de service public.

2° - Autorise :

a) - l'individualisation des autorisations de programme AP10 - maintenance et renouvellement pour un montant de 409 400 € TTC et de l'AP12 - assainissement pour 86 000 € HT - opération globalisée 2007 n° 1245 - mobiliers matériels techniques et moyens généraux des services,

b) - l'individualisation de l'autorisation de programme AP10 - maintenance et renouvellement pour un montant de 1 754 000 € TTC - opération globalisée 2007 n° 1134 - achat de véhicules légers et aménagement des fourgons,

c) - l'individualisation de l'autorisation de programme AP10 - maintenance et renouvellement pour un montant de 720 000 € en dépenses et 202 700 € en recettes - opération globalisée 2007 à créer - équipements en délégation de service public,

d) - l'individualisation de l'autorisation de programme AP10 - maintenance et renouvellement pour un montant de 490 000 € - opération globalisée 2007 à créer - hôtel de Communauté,

e) - l'individualisation de l'autorisation de programme AP10 - maintenance et renouvellement pour un montant de 350 000 € - opération globalisée 2007 n° 1249 - Centre d'échanges de Lyon-Perrache,

f) - l'individualisation de l'autorisation de programme AP10 - maintenance et renouvellement pour un montant de 1 350 000 € et AP12 - assainissement pour 250 000 € - opération globalisée 2007 n° 1241 bâtiments communautaires DLB,

g) - l'individualisation de l'autorisation de programme AP08 - écologie pour un montant de 50 000 € - opération globalisée 2007 à créer - centre de recyclage stockage déchets urbains.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,